

Garde du courrier à l'office de poste

Offrez des vacances à votre boîte aux lettres



En cas d'absence, lorsque vous ne pouvez pas lever régulièrement votre boîte aux lettres ou votre case postale, optez pour une solution sûre et avantageuse avec la demande de garder le courrier à l'office de poste. Vous n'avez plus à vous soucier que votre boîte aux lettres déborde à votre retour.

Fonctionnement

- Votre office de poste conserve vos envois jusqu'à votre retour. Vous pouvez ainsi être sûr que votre courrier est en de bonnes mains et que la confidentialité reste garantie.
- La demande est valable pour une durée maximale de 26 semaines. Remettez-nous votre demande au plus tard trois jours ouvrables avant la date de début de la garde.
- Contre supplément, nous acceptons également les demandes exprès pour activation dès le jour ouvrable suivant.

Vous avez plusieurs possibilités pour informer la Poste de votre absence.

Via Internet	Au guichet postal	Par téléphone (uniquement pour la clientèle privée)	Par courrier
Remplissez une demande en ligne	Rendez-vous dans l'office de poste de votre choix, muni d'une pièce d'identité valable.	Appelez le 0848 33 22 11 (lu-ve: 8h00-18h00; sa: 8h00-12h00)	Détachez le formulaire du guide.
Vous ne souhaitez pas vous inscrire ou désirez faire une demande exprès .	Le personnel au guichet saisit votre demande.	Fournissez les informations relatives à votre demande à l'agent.	Remplissez le formulaire à la main.
En tant que client non inscrit (accès exprès), vous devez payer un supplément.	Contrôlez les données saisies pour votre demande.	La demande est saisie directement par l'agent.	Envoyez le formulaire rempli dans l'enveloppe jointe.
Le montant peut être réglé à l'aide de différents moyens de paiement.	Réglez le montant correspondant directement au guichet.	Payez directement avec la PostFinance Card ou par carte de crédit.	Vous payez par facture.
La demande est exécutée pour vous.	La demande est exécutée pour vous.	La demande est exécutée pour vous.	La demande est exécutée pour vous.

Demande de garder le courrier à l'office de poste

Offre de prestation (prix pour un adulte ou une personne morale)	Internet	Guichet Téléphone Courrier
Garde du courrier à l'office de poste		
Prix de base pour la garde du courrier à l'office de poste pendant deux semaines	CHF 8.00	CHF 20.00
Par semaine supplémentaire (max. 24 semaines)	CHF 2.00	CHF 2.00
Distribution à domicile au retour, sur demande	gratuit	gratuit
Suppléments généraux		
Par adulte ou personne morale supplémentaire	CHF 5.00	CHF 5.00
Pour demande express	CHF 10.00	CHF 10.00
Pour demande en ligne sans inscription	CHF 5.00	

Conseils et check-lists

Nous avons regroupé pour vous de nombreux conseils ainsi que différents services pratiques sur www.poste.ch/service-vacances.

Demandes de réexpédition d'institutions

Les demandes de réexpédition d'institutions ne peuvent pas être traitées. Sont considérés comme des institutions p. ex. les homes, hôpitaux, hôtels, institutions spécialisées, chantiers, centres d'accueil pour femmes, prisons ou entreprises. Cette liste des institutions n'est pas exhaustive et la Poste se réserve le droit de la compléter au cas par cas.

Envois exclus de la garde du courrier à l'office de poste

Les catalogues de plus de 500 g (marque d'affranchissement CAT) et les annuaires téléphoniques ne peuvent pas être gardés à l'office de poste et sont distribués à votre domicile.

Case postale et demandes de réexpédition

Si la demande «Garder le courrier à l'office de poste» concerne une case postale, veuillez vous référer aux Conditions générales «Case postale».